

Termes de référence

Accompagnement à l'élaboration de la Politique de Protection et de
Sauvegarde de l'Enfance de PARTAGE

PARTAGE

Juillet 2024

SOMMAIRE

1. Présentation générale de l'accompagnement	3
1.1. Présentation de PARTAGE	3
1.2. Présentation de l'action.....	3
1.2.1. Résumé de l'action	3
1.2.2. Le contexte de la demande et questionnements.....	4
2. Objectifs de l'action.....	6
2.1. Objectif général	6
2.2. Objectif spécifique.....	6
3. Résultats attendus et indicateurs	6
4. Activités indicatives à mettre en place et partie prenantes impliquées	7
5. Méthodologie.....	8
5.1. Sources d'information disponibles.....	8
5.2. Principaux acteurs à rencontrer	8
5.3. Impact et pérennité de l'action.....	8
5.4. Risques et mesures préventives ou alternatives	8
6. Aspects pratiques de l'accompagnement.....	9
6.1. Pilotage de l'accompagnement	9
6.2. Calendrier	9
6.3. Composition de l'équipe de consultants	9
6.4. Modalités de sélection	10
6.5. Rendus attendus	10
6.6. Budget disponible	10
6.7. Modalités de candidature	10
Annexes	11
Annexe 1 : Canevas de la proposition technique	12
Annexe 2 : Modèle de devis	13

1. Présentation générale de l'accompagnement

1.1. Présentation de PARTAGE

L'association PARTAGE s'affirme comme **une actrice indépendante et engagée** à défendre les Droits de l'Enfant pour la construction d'un monde en Paix, solidaire, durable et équitable.

PARTAGE et ses partenaires, issus des sociétés civiles de ses pays d'intervention, **mettent en lien les énergies et les initiatives entre les générations et entre les peuples**. Pour cela, PARTAGE se positionne comme une OSC généraliste et anime des espaces de rencontre favorisant le dialogue, l'apprentissage réciproque et la réalisation de projets communs par-delà les frontières.

Ces expériences vivantes renforcent les individus et leur communauté et **encouragent les enfants à devenir acteurs de leur présent et de leur avenir**. Elles favorisent l'émergence de citoyennes et de citoyens du monde engagés capables d'affronter les grandes transitions sociales, démocratiques, climatiques, économiques, technologiques et leurs conséquences.

Pour cela, PARTAGE :

- Identifie et priorise des actions selon une approche holistique de l'accompagnement des enfants, et tenant compte des enjeux climatiques, environnementaux et de genre ;
- Agit toujours avec des partenaires locaux, issus des sociétés civiles des pays d'intervention ;
- Mobilise un réseau de bénévoles en France et en Europe qui conduisent localement l'action de l'association et sensibilisent le grand public dans les territoires ;
- S'appuie sur une équipe salariée, professionnelle, pour concevoir les projets avec les partenaires et les bénévoles, les financer, les évaluer et rechercher l'efficacité des actions.

L'association inscrit ses actions dans une chaîne de solidarité de 20.000 parrains et donateurs, 250 bénévoles, et 26 associations partenaires locales réparties dans 17 pays¹. Environ 90% de ses financements sont issus de la générosité du public (parrainages, dons, legs, mécénat).

La gouvernance de PARTAGE repose sur une AG, un CA de 14 personnes et un bureau de 6 membres dont deux associés permettant la participation accrue du bureau dans divers GT salariés/gouvernance. Des commissions de travail sont mises en place pour piloter les chantiers stratégiques de l'organisation. En France, 12 associations affiliées, constituent des relais de proximité de l'association. Elles mènent des actions de communication, de collecte de fonds et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale sur les territoires. Une équipe salariée de 29 personnes travaille à Compiègne, une équipe régionale est basée au Bénin pour superviser les actions menées par les partenaires en Afrique de l'Ouest (Bénin et Burkina Faso) et une seconde est basée à Madagascar pour superviser les actions menées par les partenaires de l'Océan Indien (Madagascar, Comores et Mayotte)

L'équipe est répartie en trois pôles : Partenariats, Engagement citoyen, Administration et finances.

PARTAGE est affiliée/membre des organisations suivantes : Coordination Sud, CHD, France générosité, F3E, Groupe Enfance de la CHD, Coalition Education, Don en Confiance, PARTAGE Rise.

L'égalité femmes-hommes est une priorité dans la conduite des programmes, la gestion des ressources humaines et la communication de PARTAGE.

1.2. Présentation de l'action

1.2.1. Résumé de l'action

Dans sa stratégie partenariale et dans son Plan d'Orientation Stratégique 2023-2030, PARTAGE définit comme action prioritaire l'élaboration et la mise en application d'une politique de protection et de sauvegarde de l'enfance ainsi que l'accompagnement collectif et individuel de ses partenaires

¹ Afrique (Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Union des Comores), Amérique Latine (Brésil, Équateur, Honduras), Caraïbes (Haïti), Asie (Cambodge, Inde, Népal, Thaïlande), Europe (France-Mayotte, Roumanie) et Moyen-Orient (Égypte, Liban, Palestine)

afin d'améliorer les pratiques existantes et les dispositifs de prévention, de repérage et de traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant. L'objectif de ce chantier d'envergure qui sera mis en œuvre sur plusieurs années vise à garantir la prise en compte des droits et besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation.

1.2.2. Le contexte de la demande et questionnements

Une association en évolution

PARTAGE a opéré une transformation conséquente au cours des quatre dernières années, via divers chantiers d'envergure (modèle économique, stratégie de partenariats, stratégie RH, stratégie de mécénat). Ces derniers ont posé les assises du nouveau Plan d'Orientation Stratégique (POS) **2023-2030**. Séquencé en quatre axes principaux de travail (mentionnés précédemment), ce POS met en avant des changements significatifs dont ceux mentionnés ci-après, ayant un lien avec l'objet de cette recherche d'accompagnement :

- Identifie et priorise des actions selon une approche holistique de l'accompagnement des enfants, et tenant compte des enjeux climatiques, environnementaux et de genre ;
 - L'approche par les droits de l'enfant implique que chacune des actions de PARTAGE doit s'assurer de la participation des enfants. Cette dernière est principalement présente au niveau opérationnel, mais moins au niveau institutionnel, chez PARTAGE comme chez ses partenaires.

- Agit toujours avec des partenaires locaux, issus des sociétés civiles des pays d'intervention ;
 - La révision stratégique a amené PARTAGE à prioriser son intervention dans des pays à faible IDH, un recentrage des interventions de l'association en Afrique de l'Ouest et dans l'Océan Indien est donc en cours de réalisation. Ainsi, des fermetures de partenariats et projets sont en cours et à venir en Asie, en Europe et en Amérique latine.
 - Cet axe implique également un recentrage autour du « parrainage nominatif » en diminuant le nombre de partenaires qui pourront bénéficier de ce type de parrainage afin d'en faciliter la gestion et l'efficacité (17 partenaires en 2023 contre 5 en 2030).
 - L'investissement de l'association sur le sujet du suivi-évaluation des actions.

- Mobilise un réseau de bénévoles en France et en Europe qui conduit localement l'action de l'association et sensibilise le grand public dans les territoires ;
 - Les bénévoles ne sont pas qu'un moyen mais aussi un objectif. Ce sont les bénévoles qui mènent les actions d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale, collectent de l'argent et font rayonner PARTAGE.
 - Les bénévoles représentent le premier cercle impliqué auprès des enfants lors des journées portes ouvertes, salons, sensibilisations.
 - Un travail d'outillage, d'accompagnement, de sensibilisation et de formation est identifié auprès des bénévoles en matière de PSE.

- S'appuie sur une équipe salariée, professionnelle, pour concevoir les projets avec les partenaires et les bénévoles, les financer, les évaluer et rechercher l'efficacité des actions.

Genèse de la formulation du besoin de renforcement

Le **POS 2018-2022** de PARTAGE avait comme objectif de **réinventer la stratégie partenariale** en accord avec les évolutions de contexte, des enjeux sectoriels, des méthodes et du modèle économique. Une demande de FRIO a alors été déposée en 2019 afin d'accompagner PARTAGE sur ce chantier d'envergure. L'objectif de l'accompagnement était de définir – en dialogue avec les parties prenantes

et dans une dynamique collective – une stratégie partenariale plus explicite, plus efficiente et en cohérence avec les attentes de la société civile des zones d'intervention, les donatrices, donateurs de PARTAGE ainsi qu'avec les tendances du secteur de la solidarité internationale.

Cette stratégie élaborée sur plus d'une année est une évolution forte de l'Association sans être en rupture totale avec le passé, elle a confirmé plusieurs points des pratiques actuelles (ex. mixité et diversité des profils de partenaires, approche mixte « financement et accompagnement » formalisée ces dernières années), et renforcé certaines approches au cœur de l'action de PARTAGE : la mobilisation plus forte du parrainage comme outil dans le partenariat et pas que de financement, le renforcement des compétences et le réseau... Mais elle intègre aussi de nouvelles pistes de développement et d'action : l'intégration de thématiques transversales (ex. le genre, les questions environnementales, l'ECSI), l'accompagnement des enfants et jeunes sur un temps plus long au-delà du cycle d'éducation de base...

Ce texte stratégique est aussi le résultat d'arbitrages forts sur la recherche d'une plus grande efficacité géographique ; sur la fin des engagements partenariaux "à vie" ; pour la mise en place de mécanismes de contractualisation précis et d'évaluation régulière du partenariat ; enfin pour une plus grande collaboration entre équipe et administrateurs dans le pilotage de la stratégie partenariale, ses moments clés ou critiques (une association PARTAGE plus forte et cohérente).

Enfin **l'opérationnalisation de la stratégie** a permis de réaliser collectivement les engagements adoptés en implications opérationnelles, et les traduire en activités précises et concrètes, en estimant à la fois leur degré de priorité et de difficulté. Lors de ce travail, **l'élaboration d'une politique de protection de l'enfance/ sauvegarde de l'enfance est apparue comme une priorité à mettre en œuvre**. A cet effet, dès 2022, une commission mixte administratrices, administrateurs /salarié.es a été créée pour piloter l'élaboration de cette politique.

Enfin, dans son POS 2023-2030, PARTAGE confirme son engagement en tant qu'acteur des droits de l'Enfant et souhaite promouvoir avec ses partenaires **une approche fondée sur les Droits de l'Enfant² garantissant la participation et la protection des enfants accompagnés**. PARTAGE prévoit d'accompagner et soutenir l'ensemble de ses partenaires pour que tous puissent développer ou enrichir d'ici fin 2030 leur propre Politique de Sauvegarde de l'Enfance.

Actions mises en œuvre pour concourir à l'objectif 2023-2030

De 2022 à 2024, PARTAGE a réalisé plusieurs actions et produit différents documents de référence permettant de premières mises en application :

- Plusieurs entretiens avec des Organisations de la société civile sur des échanges de pratiques (ECPAT, Apprentis d'Auteuils, La Chaîne de l'Espoir, Un enfant par la main, ASMAE...), notamment en lien avec le Groupe Enfance de la CHD (*cf. section 2.11*)
- Un code de conduite signé par l'ensemble des salariés et bénévoles de PARTAGE
- Une procédure d'alerte et de signalement avec la constitution d'un comité d'alerte (composé de membres de CA et de salariés). Le code de conduite, la procédure ainsi que le formulaire d'alerte sont disponibles sur le site de PARTAGE (<https://www.partage.org/actualites/partage-intensifie-son-engagement-pour-la-protection-de-lenfance-avec-un-dispositif-dalerte-en-ligne/>)
- Une formation sur le rôle du comité, le signalement et la gestion de cas
- Une première cartographie des pratiques existantes chez les partenaires de PARTAGE en matière de PSE

² Cadre conceptuel basé sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) qui prévoit la mise en place d'actions concrètes afin d'opérationnaliser les quatre principes directeurs de la CIDE : la participation, le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, la non-discrimination et le droit à la vie et au développement en considérant l'enfant comme acteur de son propre développement

- Une révision des documents contractuels avec les partenaires incluant des articles sur les questions de protection de l'enfance et de RGPD
- Un audit RGPD qui a traité, du point de vue juridique, du droit à l'image des enfants
- Une implication progressive dans les travaux du Groupe enfance sur le sujet
- Le recrutement d'une stagiaire à partir d'avril 2024 qui a réalisé une cartographie des partenaires en matière de PSE, analysé les bonnes pratiques mises en œuvre sur le terrain et fait émerger les besoins d'accompagnement des partenaires sur le sujet. Cette étude permet de nourrir l'accompagnement de la consultance dans un second temps.

Ces premières étapes clés ont lancé une prise de conscience collective et une dynamique participative autour de ce sujet. Il apparaît aujourd'hui à PARTAGE que les étapes suivantes nécessitent davantage de temps, d'outils et d'expertise pour que cette priorité stratégique prenne l'envergure attendue par les parties prenantes.

PARTAGE souhaite donc se faire accompagner pour la formulation de sa politique ambitieuse de protection et de sauvegarde de l'enfance en y associant la gouvernance, les équipes salariées et bénévoles mais aussi les partenaires de PARTAGE sur le terrain.

Les enjeux/défis auxquels l'accompagnement devra faire face :

Un pré-diagnostic réalisé fin 2022 a déjà permis d'identifier plus d'une dizaine de partenaires bien structurés avec des documents cadres, des procédures et mécanismes établis et au contraire au moins 5 partenaires peu outillés qui ont fait preuve d'un intérêt marqué pour un accompagnement ciblé (Cf. annexe 1).

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- Enjeux d'appropriation des principes et outils en interne à PARTAGE (salariés, administrateurs et bénévoles)
- Enjeux de dialogue, d'écoute des partenaires mais aussi d'évaluation de leurs procédures existantes et des modalités / leviers d'amélioration continue à proposer/mettre en place
- Enjeux de suivi et de vérification/contrôle de la mise en œuvre de la PSE
- Enjeux de prise en compte / prise en charge de cas potentiels à l'étranger

2. Objectifs de l'action

2.1. Objectif général

Définir – en dialogue avec toutes les parties prenantes et dans une dynamique collective – une politique de protection et de sauvegarde de l'enfance explicite, prenant en compte les besoins de renforcement de compétences et d'accompagnement des équipes salariées, des administrateurs, des bénévoles de PARTAGE et des partenaires sur le terrain.

2.2. Objectif spécifique

Formuler une politique de protection et de sauvegarde de l'enfance claire et explicite pour PARTAGE ainsi que son plan d'action pluriannuel prenant en compte les besoins d'accompagnement des partenaires, sur la base d'un état des lieux des procédures existantes.

3. Résultats attendus et indicateurs

RA1- Un état des lieux global des pratiques de PARTAGE et de ses partenaires est affiné et connu des parties prenantes

RA2 - Une politique de protection et de sauvegarde de l'enfance intégrant l'approche partenariale de PARTAGE est élaborée

RA3 – Un plan d'actions de mise en œuvre de la PSE intégrant l'accompagnement des partenaires

Indicateurs :

A l'issue de l'accompagnement sont disponibles :

- Une politique de protection et de sauvegarde de l'enfance validée par le CA et appliquée
- Un plan d'actions et des recommandations pour la mise en œuvre de plans de RC pour les partenaires à 5 ans (2025-2030) sont disponibles
- Une synthèse à destination des partenaires de PARTAGE a été partagée avec l'ensemble des parties prenantes

A la fin du POS 2023-2030 (indicateur post-accompagnement) :

- En 2030, PARTAGE et l'intégralité de ses partenaires sont dotés d'une politique de protection et de sauvegarde de l'enfance qui prévoit un système d'alerte et de traitement des cas.

4. Activités indicatives à mettre en place et parties prenantes impliquées

Activités	Parties prenantes
Activité 1 – cadrage de l'étude Echange sur la compréhension des attentes, les choix méthodologiques et discussions sur les hypothèses de travail	COFIL
Activité 2 - Introduction collective à la protection de l'enfance Présentation des concepts de base par les consultants	Equipe salariée, administrateurs, bénévoles, partenaires
Activité 3– Enrichissement du diagnostic partenaires Seront transmis tous les documents élaborés sur le diagnostic + documents disponibles des partenaires + interview et focus group partenaire	Equipe salariée, Partenaires (au moins 10)
Activité 4 – Etude du secteur Entretiens avec OSC et AFD sur l'accompagnement de partenaires dans le domaine de la protection de l'enfance (ex. apprentis d'Auteuil...)	OSC françaises , AFD
Activité 5 - Présentation de l'état des lieux / diagnostic Présentation de la cartographie partenaires, SWOT + besoins principaux en RC avec méthodologie d'accompagnement	COFIL, équipe salariée, CA, bénévoles, partenaires
Activité 6 – Elaboration de la PSE de PARTAGE Ateliers sur les minimums communs (CIDE ³), la posture de PARTAGE, l'accompagnement des partenaires, les mécanismes de remontée de cas. Proposition d'une PSE Validation du livrable final par le CA	Equipe salariée + administrateurs + partenaires clés
Activité 7 - Formulation d'un plan de mise en application intégrant l'accompagnement des partenaires et de recommandations pour le suivi de la mise en application	COFIL, équipe salariée + bénévoles
Activité 8 - Restitution, synthèse et recommandations pour la mise en œuvre de la PSE et l'accompagnement des partenaires	Equipe salariée, COFIL, CA, bénévoles,

³ Convention internationale des droits de l'enfant

5. Méthodologie

5.1. Sources d'information disponibles

Cette liste pourra être complétée / ajustée avec les consultants au lancement de la prestation

- Documents de présentation de PARTAGE (stratégie partenariale, POS, rapports d'activités, etc.)
- Documents de partenariats (documents de contractualisation, de suivi, etc.)
- Code de conduites, procédures d'alerte, formulaire d'alerte...
- Rapport d'étude sur les pratiques des partenaires en matière de protection de l'enfance
- Documents cadres des partenaires en matière de sauvegarde de l'enfance

5.2. Principaux acteurs à rencontrer

Au regard des enjeux, PARTAGE cherchera à mobiliser largement ses principales parties prenantes pour ces travaux, à savoir :

- Le Conseil d'administration et plus particulièrement son Bureau ainsi que les membres de la commission mixte PSE
- Les salariés notamment le pôle partenariats (12 salariés) et le pôle engagement citoyen (15 salariés) ainsi que l'ensemble du COMEX (DG et directeurs de pôles)
- Les partenaires (au moins 1/3 des partenaires selon un panel à définir avec le consultant)
- Le réseau bénévole (12 antennes locales et 250 bénévoles)
- L'AFD et autres partenaires institutionnels potentiels au travers d'entretiens ciblés
- Les OSC du GT protection du Groupe Enfance

5.3. Impact et pérennité de l'action

Cet accompagnement devra permettre à PARTAGE de se doter d'une politique de protection et de sauvegarde de l'enfance et d'accompagner ses partenaires dans l'élaboration et/ou le renforcement de leurs propres pratiques en lien avec la sauvegarde de l'enfance.

L'accompagnement permettra ainsi à PARTAGE d'atteindre l'objectif fixé dans son POS de renforcement des actions de PARTAGE et de ses partenaires en termes de protection des enfants, avec à l'horizon 2030, l'objectif que tous les partenaires de PARTAGE soient dotés d'une politique protection et de sauvegarde.

A noter que PARTAGE mobilise pour chacun de ses partenaires des moyens financiers spécifiques d'accompagnement institutionnels, stratégiques ou organisationnels à hauteur de 20Ke/triennal qui pourront être mobilisés/mobilisables sur cet objectif prioritaire.

5.4. Risques et mesures préventives ou alternatives

Difficultés / risques : Ecoute et mobilisation des partenaires à distance avec 3 langues de travail et une hétérogénéité des profils et des partenariats.

⇒ Facilitation par les équipes Partenariats – et travail de diagnostic amorcé bien en amont de l'accompagnement

Difficultés / risques : périmètre de l'étude large, induisant une prise en compte et des implications de l'ensemble des parties prenantes de PARTAGE.

Attentes et problématiques circonscrites – implication forte de l’ensemble du COMEX et du CA autour de ce sujet. De plus, ce travail s’inscrit dans le POS 2023-2030 comme prioritaire.

Difficultés / risques : Difficulté à recruter les consultants adaptés / pertinents – disponibilité aux dates souhaitées à confirmer.

Pré-identification de consultant (short-list) – dialogue avec d’autres ONG impliquées sur ces questions.

6. Aspects pratiques de l’accompagnement

6.1. Pilotage de l’accompagnement

La commission mixte Politique de Protection de l’Enfance sera en pilotage de l’action. Un COPIL sera formé, il sera chargé de suivre l’intégralité du processus et fera remonter les informations et portera les décisions en CA.

Le COPIL sera mobilisé aux étapes suivantes :

- Choix de la consultance
- Réunion de cadrage
- Présentation de l’état des lieux et élaboration de la PSE
- Restitution du rapport final avant validation/finalisation

Au regard des enjeux, PARTAGE cherchera à mobiliser largement ses principales parties prenantes pour ces travaux et le CA sera informé tout au long de l’étude. Selon les propositions méthodologiques du consultant, des temps de travail pourront être aménagés lors des CA existants (4 / an). Le Bureau est impliqué dans la commission et par conséquent dans le pilotage.

6.2. Calendrier

Le calendrier prévisionnel est le suivant (dates au plus tard) :

20 septembre 2024	Réception des offres techniques et financières
Début octobre 2024	Sélection de l’offre retenue après examen par le COPIL - Notification et démarrage de l’étude
Courant octobre 2024	Réunion de cadrage entre le COPIL et le consultant (à Compiègne ou Paris) + remise d’une note de cadrage
Novembre 2024	Introduction collective à la protection de l’enfance
Décembre-janvier 2025	Enrichissement du diagnostic partenaires
Décembre-janvier 2025	Etude du secteur
Février 2025	Présentation de l’état des lieux / diagnostic
Mars-avril-mai 2025	Elaboration de la politique de protection et de sauvegarde de l’enfance de PARTAGE
Mai-juin juillet 2025	Formulation d’un plan de mise en application intégrant l’accompagnement des partenaires et de recommandations pour le suivi de la mise en application
Juillet 2025	Restitution, synthèse et recommandations pour la mise en œuvre de la PSE et l’accompagnement des partenaires

6.3. Composition de l’équipe de consultants

L’expertise externe aura pour rôle et fonction principale de faciliter les réflexions de PARTAGE et d’apporter des outils d’aide à la décision ainsi que l’expertise externe nécessaire pour l’élaboration de sa politique. Il est attendu de l’accompagnement externe qu’il apporte un regard et une expertise sur les attentes des OSC partenaires et qu’il écoute les parties prenantes, et favorise le dialogue entre

salariés, administrateurs et partenaires de PARTAGE.

La consultance aura une expérience significative dans les domaines de la protection de l'enfance mais aussi dans l'accompagnement multiacteurs d'élaboration de stratégies complexes et diversifiées. Au moins deux langues de travail seront demandées (Français/anglais, la maîtrise de l'espagnol serait un plus). Il sera attendu que la consultance soit en capacité d'animer en ligne des ateliers de travail pluriacteurs.

Un binôme de consultants dont les expériences seraient complémentaires sera privilégié.

6.4. Modalités de sélection

La sélection des candidatures s'effectuera sur la base des critères suivants :

- Qualifications, expériences et compétences des consultant(e)s ;
- Compréhension globale des termes de références ;
- Approfondissement de l'objet de l'accompagnement ;
- Méthodologie proposée ;
- Détail des prix et coût de la prestation et calendrier de réalisation.

6.5. Livrables attendus

Il sera demandé à la consultance de réaliser :

- Une **note de cadrage** présentée au Comité de pilotage et qui devra être validée par le COPIL.
- Un document de **politique de sauvegarde de l'enfance** présenté et validée par le CA.
- Un **plan d'actions et des recommandations** pour la mise en œuvre de plans de renforcement de capacités pour les partenaires à 5 ans (2025-2030)
- Un **rapport final de l'accompagnement** validé par le COPIL
- Une **synthèse** à destination des partenaires de PARTAGE

Plusieurs moments d'échanges et de restitution pourront être envisagés :

Au sein de réseau PARTAGE RISE :

- Un atelier de restitution sera organisé à l'issue de l'accompagnement pour présenter la stratégie mais aussi partager les résultats de la cartographie des partenaires. Un document de synthèse et des fiches de bonnes pratiques seront traduites en 3 langues et diffusées à l'ensemble des membres du réseau.
- Une communauté d'apprentissage pourra être initiée et permettra l'échange de savoirs entre pairs et favorisera l'interconnaissance des membres du réseau.

Dans des collectifs :

Une séance de restitution/présentation auprès des membres du groupe PSE du Groupe Enfance de la CHD pourra être proposé.

6.6. Budget disponible

Le budget maximum disponible pour cet accompagnement est de **32 400 euros TTC** et cet accompagnement est cofinancé par le FRIO. Ce montant maximal doit couvrir les honoraires, frais de déplacements du consultant et éventuels autres frais.

6.7. Modalités de candidature

Les offres techniques et financières sont à envoyer par e-mail au plus tard le **20 septembre 2024** minuit (heure française), à Cécile HERY, Directrice des Partenariats, cecile.hery@partage.org

précisant l'objet «accompagnement PSE».

Pour être étudiées les candidatures devront obligatoirement comporter une **proposition technique** et une **proposition financière** (devis) respectant les canevas fournis en annexe ainsi que les CVs des consultants proposés.

Annexes

Annexe 1 : Canevas de la proposition technique

Annexe 2 : Modèle de devis

Annexe 1 : Canevas de la proposition technique

La réponse aux Termes de Référence devra s'organiser autour des sections suivantes (maximum 10 pages hors annexes) :

1. Compréhension des Termes de Référence

Cette section décrira entre autres la compréhension que l'équipe proposée a :

- des Termes de Référence présentés ;
- du contexte de l'accompagnement ;
- de l'accompagnement lui-même.

2. Méthodologie de travail et résultats attendus

Cette section décrira entre autres :

- la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs de l'action de façon documentée, argumentée ;
- un chronogramme indicatif ;
- les résultats attendus ;
- les limites de l'accompagnement ;
- toute autre information permettant une bonne compréhension de la méthode utilisée.

3. Composition de l'équipe évaluatrice

Cette section décrira entre autres :

- la composition de l'équipe ;
- le profil des expert(e)s ;
- la complémentarité des expert(e)s ;
- La répartition des responsabilités et du temps de travail au sein de l'équipe
- les points forts de l'équipe proposée.

4. Annexes

- les CV des expert(e)s ;
- le devis de la prestation (cf. modèle fourni).

Annexe 2 : Modèle de devis

	Coût unitaire TTC	Nbre d'unité	Total TTC
<u>Honoraires</u>			0 €
Consultants (nbre de jours comprenant honoraires, déplacements et per diem)		0 jours	0 €
<u>Autres frais</u>			0 €
Frais de reproduction de rapports, secrétariat, traduction...			
SOUS-TOTAL GENERAL			0 €
<i>Imprévis (5% du sous-total) sur justificatifs</i>			<i>0 €</i>
TOTAL			0 €